



## Signature vente de ma maison avant signature de l'acquéreur

Par anthohen, le 10/04/2015 à 05:26

Bonjour,

J'ai signé un compromis pour vendre ma maison. Une date avait été convenue avec le notaire pour que je signe la succession de mes parents et la vente de la maison le même jour soit samedi 11 avril.

Par la suite j'ai été contactée par le notaire, parce que l'acquéreur, ayant changé de banque pour obtenir un prêt plus attractif, tardivement, le notaire repoussait la vente au 18/04 pour avoir le temps de mettre ses papiers à jour.

L'acquéreur a contacté le notaire en faisant forcing pour que l'on signe l'acte de vente le 11/04 (prétextant que sa banque verserait la somme du prêt sur son compte à temps) et que je signe la succession le 18/04 ([s]contre mon avis[/s], je voulais tout faire en même temps).

La semaine dernière j'ai été de nouveau contactée par le notaire m'informant que je devais signer la succession avant la vente, nous sommes donc revenus tous trois à la case départ, la succession et la vente seraient signées le 11 avril.

Quelle ne fut pas ma surprise, hier, avant veille de la signature, de recevoir un coup de fil de l'acquéreur qui m'informait que comme je le désirais je signerai la succession et la vente le 11 avril mais qu'elle serait dans l'impossibilité d'être là samedi 11/04, jour de la vente, car les fonds de son prêt ne seront pas encore virés sur son compte.

Elle a donc décidé d'un commun accord avec le notaire, sans m'en faire part au préalable, que je signerai l'acte de vente le 11/04 et qu'elle le signerai le mardi suivant soit le 14/04.

D'une part je suis effarée d'apprendre ça par l'acquéreur et que le notaire n'ait pas pris la décision de me contacter lui-même et d'autre part, après discussion avec mon mari et mes fils, nous nous sommes mis d'accord pour refuser de signer l'acte de vente tant que l'argent ne serait pas disponible.

Je trouve cette situation très cavalière! depuis le début j'essaye d'être arrangeante, j'ai donné les clés aux futurs acquéreurs depuis un mois, de son côté elle veut que je signe au plus vite car elle a prévu la venue d'artisans pour des travaux dès le 13/04.

J'ai l'intention de signaler aujourd'hui au notaire et à l'acquéreur mon refus de signer sans les fonds disponibles et leur proposer de soit signer le même jour que l'acquéreur soit après.

Ai-je raison de m'inquiéter de cette situation et suis-je dans mon droit.

Merci pour vos précieux conseils.

Par cusung, le 10/04/2015 à 09:07

bonjour,  
A votre place,,,je ne signerais pas,,,signature = euros de suite,,  
bon courage,

Par **domat**, le **10/04/2015** à **11:02**

bjr,  
vous avez déjà fait l'erreur de donner les clés avant la signature, ne refaites une seconde erreur de signer sans que l'acquéreur n'ait les fonds.  
cdt

Par **jodelariege**, le **10/04/2015** à **13:27**

bonjour , ne signez surtout pas la vente avant d'avoir l'argent, quels que soient les arguments. réclamez les clés de suite.je ne comprends pas que votre notaire accepte de faire la vente tel jour sans avoir les fonds.vous avez raison de vous inquieter de cette situation et vous etes dans votre droit de réclamer les fonds le jour de la signature de l'acte de vente.n'acceptez aucun travaux chez vous avant la signature chez le notaire.la maison est encore à vous ,les peut etre futurs propriétaires n'ont aucun droit sur votre maison.défendez vos interet avec conviction bonne journée

Par **anthohen**, le **20/04/2015** à **07:30**

Bonjour,  
désolée de ne répondre que maintenant mais j'étais un peu dépassée par tous ces évènements.  
Vos conseils m'ont guidé pour la suite, ils ont été très utiles.  
Je ne pense pas vendre la maison que j'occupe un jour, mais si tel est le cas, ou si mes fils viennent à la vendre, cette galère nous aura permis d'ouvrir les yeux!  
L'acheteuse a signé mardi 14/04 et moi le lendemain.  
Le notaire m'a certifié qu'il disposait des fonds et qu'ils seraient virés sur mon compte en début de cette semaine.  
Par contre j'aurais été déçue jusqu'à la fin, malgré mon interdiction, l'acheteuse avait commencé les travaux dans la maison entre nos deux signatures.  
Quant au notaire, je ne m'en suis rendue compte que le lendemain, il avait écrit comme date de vente celle de la veille, soit celle où l'acheteuse (assistante juridique) avait signé...  
Les loups ne se mangent pas entre eux!!!  
merci pour votre aide.Tapez votre texte ici pour répondre ...

Par **cusung**, le **20/04/2015** à **09:11**

bonjour,,,,,

bon,,tout est bien passée,,alors,,je suis content pour vous,,,,,  
ne pas oublier de " réclamer le due garder par le notaire,si c'est le cas ???  
bonne journée,,